

Résultats statistiques

L'agriculture dans le canton de Genève depuis 1965

Résultats des recensements fédéraux de l'agriculture

Commentaires

Les résultats des recensements fédéraux de l'agriculture permettent de dresser le portrait de la *Genève agricole*, entre 1965 et 2005. En 40 ans, le nombre d'exploitations et d'emplois a diminué de plus de la moitié (respectivement – 51,9 % et – 56,3 %), alors que la surface agricole utile (S.A.U.) n'a reculé «que» de 7,6 %. La S.A.U. moyenne par exploitation s'est donc fortement accrue, passant d'environ 13 hectares en 1965 à 25 hectares en 2005.

Exploitations agricoles

Le nombre d'**exploitations** agricoles (y compris les exploitations horticoles) recensées dans le canton de Genève est passé de 951, en 1965, à 457, en 2005, ce qui correspond à un recul de – 51,9 %. C'est parmi les exploitations dites «d'agriculteur à titre principal» que la baisse est la plus accentuée : de 763 en 1965 à 349 en 2005, soit – 54,3 %.

Main-d'oeuvre

La **main-d'oeuvre** occupée diminue également de manière significative : de 4 387 personnes occupées en 1965 à 1 919 en 2005 (– 56,3 %). Proportionnellement, la baisse de l'emploi dans l'agriculture touche davantage les femmes (– 66,6 %; de 1 400 à 468 personnes occupées) que les hommes (– 51,4 %; de 2 987 à 1 451).

En termes de **taux d'activité**, les emplois à temps partiel diminuent davantage que ceux à plein temps : de 1 485 en 1965 à 565 en 2005 pour les premiers (soit – 62,0 %), et de 2 902 à 1 354 pour les seconds (soit – 53,3 %).

De fait, c'est parmi la main-d'oeuvre féminine occupée à temps partiel que l'on trouve la plus forte diminution : –71,7 %, soit 651 emplois en moins.

Avec la baisse simultanée du nombre d'exploitations et de celui des emplois, le **nombre moyen de personnes occupées par exploitation** reste relativement stable durant ces 40 années. La valeur la plus élevée est enregistrée en 1996, avec 6,2 personnes occupées par exploitation, la plus basse en 2005, avec 4,2.

Surface agricole

La **surface agricole utile (S.A.U.)** – c'est-à-dire la surface utilisable pour la production végétale, sans les forêts – est d'environ 11 600 hectares en 2005. Elle était d'environ 12 500 hectares jusqu'en 1980. A noter que ces chiffres englobent des surfaces cultivées en France voisine par des exploitants agricoles du canton de Genève.

Type de culture

En ce qui concerne le **type de cultures**, on observe une baisse progressive de la surface des terres ouvertes et, depuis 1996, une hausse des prés naturels et pâturages. La surface cultivée de vigne, après une croissance de plusieurs années, diminue depuis 2000.

La **S.A.U. moyenne par exploitation**, après être restée relativement stable de 1965 à 1990 (entre 13 et 15 hectares), bondit à 26,4 hectares en 1996. Depuis, elle s'est stabilisée, avec 24,2 hectares par exploitation en 2000 et 25,4 en 2005.

On dénombre peu d'exploitations d'**agriculture biologique** à Genève (entre 4 et 9) : de 1999 à 2005, leur S.A.U. n'a que très peu évolué.

Viticulture

La **viticulture** joue un rôle prépondérant à Genève, troisième canton producteur de Suisse : entre 1965 et 2005, la part du vignoble est passée de 7,7 % à 11,9 % de la S.A.U totale (+ 418 hectares). En 2003, la surface cultivée en cépages rouges a dépassé pour la première fois celle des cépages blancs et la production de moût connaît le même sort dès 2004.

Parmi les cépages rouges, le Gamay et le Pinot Noir, qui autrefois monopolisaient pratiquement toute la production, ont perdu un peu de leur suprématie au bénéfice du Gamaret et, dans une moindre mesure, d'autres cépages. Parmi les cépages blancs, le Chasselas domine toujours, même s'il doit céder un peu de place à d'autres cépages.

Animaux de rente

L'**élevage d'animaux de rente** est peu développé à Genève; le nombre d'exploitations est restreint et les effectifs d'animaux assez faibles. De plus, l'évolution 1966-2005 montre un net recul des effectifs d'animaux dans toutes les espèces, à l'exception des équidés.

Pour en savoir plus

Les résultats détaillés des recensements fédéraux de l'agriculture sont disponibles sur le site Internet de l'OCSTAT, domaine *agriculture et sylviculture*, à l'adresse suivante :

http://www.geneve.ch/statistique/statistiques/domaines/07/07_02/aperçu.asp

Recensement fédéral de l'agriculture

Le recensement fédéral du secteur primaire (plus communément appelé recensement fédéral de l'agriculture, ou RFA) est organisé par l'Office fédéral de la statistique (OFS), avec la collaboration des cantons.

Il couvre toutes les activités du secteur primaire, y compris celles qui ne sont pas directement liées à l'agriculture ou à l'élevage, tels que les services annexes à l'agriculture (commerce de machines agricoles, entretien de parcs et jardins, etc.), la chasse, la sylviculture, la pêche et la pisciculture.

Compte tenu de l'importance très limitée de ces dernières branches au sein du secteur primaire à Genève, seuls les résultats relatifs à l'agriculture ont été retenus, à savoir les différents types de culture (de céréales, horticulture, culture pérenne) et d'élevage (bovins, ovins, caprins, équidés, porcins, volailles).

A noter que, jusqu'en 1993, l'élevage d'animaux de rente faisait l'objet d'un recensement à part. Les deux recensements ont été unifiés en 1996.

Depuis 1996, l'horticulture est partie intégrante du RFA, alors qu'auparavant elle faisait l'objet d'un relevé séparé. Dans certaines séries, elle n'est donc comptée qu'à partir de 1996.

Pour répondre au recensement, le responsable de l'exploitation doit remplir plusieurs questionnaires qui portent sur les activités et l'organisation de son entreprise : types de culture ou élevage, utilisation du sol, statut juridique, main-d'œuvre employée, etc. Par ailleurs, une partie des informations collectées sert aussi à fixer le montant des contributions versées par la Confédération.

Les fluctuations importantes du nombre d'emplois et/ou d'entreprises d'une édition à l'autre du recensement s'expliquent en partie par des modifications dans la nomenclature générale des activités économiques (NOGA), entraînant le transfert de certaines activités de l'agriculture vers d'autres branches. Par ailleurs, le nombre d'emplois varie aussi à cause des changements de date de référence de l'enquête, puisque les effectifs de main-d'œuvre d'une exploitation ne sont pas les mêmes selon la période de l'année.

Par définition, une exploitation agricole appartient à la commune politique où se situent les infrastructures les plus importantes nécessaires à son fonctionnement. Cependant, il se peut que cette règle n'ait pas été systématiquement respectée et que certaines entreprises aient été déclarées et enregistrées dans la commune où se trouve leur siège administratif.

La surface agricole utile d'une exploitation peut comprendre des terres qui se trouvent à l'extérieur de la commune, du canton, voire même du pays; un certain nombre d'exploitations du canton de Genève, notamment, bénéficient de terres agricoles situées en territoire français.

Définitions

Les **définitions** le plus couramment utilisées dans le RFA sont les suivantes :

Agriculture biologique

Forme de production agricole qui respecte le mieux la nature et l'environnement. L'utilisation d'engrais chimiques ou de synthèse et de produits phytosanitaires y est interdite. En élevage, le génie génétique et les transferts d'embryons ne sont pas autorisés.

Animaux de rente

Ensemble des animaux qui constituent une branche de production pour l'agriculture.

Cultures pérennes (ou pluriannuelles)

Vignes, cultures fruitières, baies pluriannuelles, cultures maraîchères pluriannuelles, plantes médicinales et aromatiques pluriannuelles, houblon, cultures horticoles de plein champ, sapins de Noël, pépinières, matières premières pluriannuelles.

Exploitation agricole

Ensemble de la main-d'œuvre et des moyens d'exploitation et de production utilisés de manière durable sous la conduite et la responsabilité directes d'une même personne (ou communauté) pour la production de biens agricoles. Est considérée comme entreprise agricole l'exploitation qui répond à un des minima suivants : 1 hectare de surface agricole utile (SAU), 30 ares de cultures spéciales, 10 ares de cultures sous abri, 8 truies, 80 porcs à l'engrais, 80 places pour porcs à l'engrais ou 300 pièces de volaille.

Exploitation à titre principal

Exploitation agricole où travaille essentiellement le chef d'exploitation et qui constitue la source principale de son revenu. Dans les tableaux, les *exploitations à titre accessoire*, à savoir celles où le chef d'exploitation n'y exerce pas sa principale activité et qui ne constituent pas l'essentiel de son revenu, sont classées sous la rubrique «autre».

Emplois (ou main-d'œuvre occupée)

Postes occupés dans l'entreprise agricole par des travailleurs âgés de 15 ans ou plus. Sont considérés *emplois (ou main-d'œuvre) à plein temps* ceux occupés à raison d'au moins 75 % du temps de travail dans l'entreprise agricole et *emplois (ou main-d'œuvre) à temps partiel* ceux occupés pour moins de 75 % du temps de travail. Ces définitions ont été appliquées pour la première fois en 1996. Auparavant, le calcul était quelque peu différent : faisaient partie de la main-d'œuvre permanente de l'exploitation les personnes y ayant travaillé pendant plus de la moitié du total de leurs heures annuelles de travail. Par convention, le seuil correspondant à la «moitié du total des heures annuelles» était fixé à 1 500 heures (estimation). A l'opposé, le solde de la main-d'œuvre formait la main-d'œuvre temporaire.

Pâturages

Surfaces vertes constituées d'herbages et exclusivement pâturées.

Prairies artificielles

Surfaces comprises dans un assolement normal, semées en prairie et utilisées durant au moins une période de végétation pour la production fourragère.

Recensement fédéral des entreprises

Inventaire de toutes les entreprises et de tous les établissements des trois secteurs économiques : production primaire (agriculture, horticulture, sylviculture, chasse et pêche); industries extractives et manufacturières, construction, production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (secteur secondaire); commerce, transports et services (secteur tertiaire). Les données sont saisies et ventilées selon des critères économiques, sociaux et géographiques.

Surface agricole utile (S.A.U.)

Surface utilisable pour la production végétale, sans les forêts ni les alpages. Elle comprend la surface cultivable, la surface verte permanente, les prés à litière en dehors des estivages, les cultures pérennes, les cultures protégées annuelles, les haies et les bosquets.

Surface de l'exploitation

La surface totale de l'exploitation agricole comprend la surface agricole utile (S.A.U.), la forêt et les surfaces improductives (surfaces des bâtiments, de la cour de la ferme, les chemins, les gravières, la surface non-exploitée, etc.).

Terres assolées (ou terres arables ou terres cultivables)

Surface labourable soumise à un assolement; comprend les céréales et les autres cultures des champs comme cultures principales, ainsi que les prairies artificielles.

Terres ouvertes

Terres assolées moins les prairies artificielles.